

Actions de DAVIE (DAV) radiées le 2 avril 2010.

Source : <http://argent.canoe.ca:80/lca/bourse/quebec/archives/2010/03/20100305-065211.html>

Les actions de la Davie seront radiées le 2 avril

5 mars 2010 | 06h52

Jean-Luc Lavallée
Agence QMI

La Bourse de Toronto a annoncé jeudi qu'elle radiera de sa cote les actions ordinaires de la société Chantiers Davie inc. (DAV), le 2 avril.



La cale sèche du chantier sous la neige (Photo: Agence QMI)

« Celle-ci ne satisfait pas les exigences de maintien de l'inscription de la TSX », peut-on lire dans un communiqué publié par le Groupe TMX.

La négociation des actions ordinaires de la société a déjà été suspendue et le demeurera d'ici le 2 avril, a précisé la Bourse.

L'entreprise de Lévis s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies la semaine dernière. Près de 1600 personnes ont perdu leur emploi. Chantiers Davie travaille activement sur un plan de relance et cherche des solutions pour terminer la construction de cinq navires.